

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5167 - Vendredi 24 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Lancement officiel du projet RE2CLID



L'organisation internationale pour les migrations (OIM), en collaboration avec l'Etat par l'intermédiaire du ministère de l'intérieur, a lancé jeudi 23 juillet dernier, le projet RE2CLID (réponse régionale aux déplacements liés au climat en Afrique subsaharienne), dans les locaux de la DGSC. Un projet d'une

durée de trois ans, financé par l'Union européenne, et dont l'initiative vise à renforcer les capacités des institutions nationales et des communautés locales, à anticiper, prévenir et faire face aux déplacements liés aux catastrophes et aux effets du changement climatique.

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

09 Swafar 1447
Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Juillet 2026

Lever du soleil:

06h 28mn

Coucher du soleil:

17h 57mn

Fadjr : 05h 14mn

Dhouhr : 12h 15mn

Ansr : 15h 12mn

Maghrib: 17h 00mn

Incha: 19h 14mn



POLITIQUE :

Salim Hafi, jette un pavé dans la mare

Ça n'est pas encore une crise existentielle, mais ça en a l'air. Mercredi dernier, l'ancien ministre et membre éminent du parti au pouvoir a accordé une interview à un média en ligne de la place, et au cours de celle-ci, des révélations très accablantes envers le secrétaire général du gouvernement ont été faites. A moins d'être une stratégie interne du parti, les déclarations de Sali Hafi risquent de secouer le marigot politique du tout puissant parti au pouvoir.

Sur 15 ministres composant le gouvernement du président, Azali Assoumani, 14 auraient écrit au chef de l'Etat pour lui faire part des blocages, pour ne pas dire des obstructions du secrétaire général du gouvernement à leurs actions, selon l'ancien ministre. À en croire Salim Hafi, celui qui devait coordonner l'action gouvernementale serait devenu, aujourd'hui, le principal frein à la réalisation des projets et des réformes engagés par ces ministres, et donc par l'Etat. « Certes, ils acceptent qu'ils sont les principaux responsables de leur échec, mais dans le même temps, ils attribuent ces échecs

au secrétaire général du gouvernement de par ses nombreuses injonctions » a-t-il ajouté. Pour lui, le chef de l'Etat doit tirer les conséquences de cette situation. « Le président est désormais face à un choix, soit il renvoie tout le gouvernement, soit il se sépare du secrétaire général du gouvernement, soit il décide de mettre fin aux fonctions des deux. » S'il ne l'a pas dit ouvertement, en prenant une telle décision, le chef de l'Etat restaurerait l'autorité de l'État, tout en remettant l'action gouvernementale sur les rails.

Autre point abordé par l'ancien ministre, c'est la gestion du parti, que l'ancien ministre n'estime pas du tout conforme au texte. Pour lui, l'équipe actuelle dirigée par le secrétaire national et non moins Directeur de cabinet du chef de l'Etat, doit montrer patte blanche lors du prochain congrès du parti. » Selon lui, il y'aurait beaucoup à dire sur la gestion du parti ces trois dernières années. « Nous exigeons que ceux qui dirigent le parti aujourd'hui, nous fassent un bilan politique, financier et moral. » S'il concède volontairement que sur le plan politique, du mieux a été fait, notamment lors des dernières élections, où le parti est sorti

vainqueur. S'il dénonce un certain népotisme, c'est sur le plan financier, qu'il demande des comptes. « Nous voulons que le bilan financier soit clair. Nous voulons une vraie reddition des comptes du parti CRC, où chaque centime sera compté. » Et ce dernier de continuer : « Là où je suis, je détiens les comptes du parti CRC. Dans ces comptes, il y'a eu des transactions, des dépenses, des retraits et des dépôts bizarres, qui n'ont rien à avoir avec la CRC. » Les révélations de l'ancien ministre interviennent alors que

le parti au pouvoir traverse une période de fortes tensions internes. Les anciens cadres du parti reprochent à la nouvelle direction de gouverner sans tenir compte de la ligne politique qui avait été définie durant les dix années passées dans l'opposition, « Si ceux qui sont aujourd'hui à la tête du parti ne se conforment pas au règlement intérieur, nous ne pouvons pas l'accepter », affirme l'un d'eux. Dans ce contexte, des démarches auraient été entreprises depuis plusieurs mois afin de tenter de redresser la situation. « Il est vrai que j'ai rencontré l'an-

cien ministre Saïd Ali Chaihane au moins trois fois au cours des derniers mois, avec pour objectif de discuter de l'état du parti et de la direction qu'il a prise. » Ces rencontres alimentent ainsi les spéculations sur une possible recomposition des rapports de force au sein de la formation politique, à un moment où les divergences entre anciens et nouveaux dirigeants semblent atteindre un point de rupture.

Imtiyaz



HZK

Agence Consultative de Presse

La Gazette

des Comores

Quotidien Indépendant d'Information Générale

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse postale : email :

Tél. : Fax : Mob :

Périodicité :

3 mois / Montant :

6 mois / Montant :

12 mois / Montant :

Mode de règlement :

Espèces /

Chèque / n°

Virement bancaire / réf. :

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

La Gazette des Comores

Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton

MADAGASCAR AIRLINES

FLY THE GREAT ISLAND

MADAGASCAR,

PLUS PROCHE QUE JAMAIS

VOLS DIRECTS

MORONI | MAHAJANGA | ANTANANARIVO

À PARTIR DE JUILLET 2026

2 VOLS PAR SEMAINE :

LES JEUDI ET DIMANCHE

IBL Comores SARL

GSA OFFICIEL DE

MADAGASCAR AIRLINES

+269 328 46 16 | +269 322 14 66

resa@iblcomores.com

Route Alliance, Moroni – Union des Comores

CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Lancement officiel du projet RE2CLID

Ce projet RE2CLID s'articule autour de trois axes complémentaires dont : un premier axe sur la préparation, la gestion et la réponse aux situations de déplacement. Le deuxième axe soutiendra des solutions intégrées pour améliorer la gestion des données et les évaluations des risques afin d'intégrer les déplacements liés aux catastrophes dans la planification nationale et locale. Le dernier va raffermir les systèmes d'alerte précoce et les capacités nationales et communautaires pour améliorer la préparation et les actions anticipatoires face aux catastrophes. « L'Union européenne apporte des moyens et de l'expertise. Toutefois, la mise en œuvre concrète qu'il s'agisse de l'opérationnalisme du plan

d'évaluation, de l'adoption des cadres réglementaire, de l'allocation de ressources nationales ou encore de la conduite régulière d'exercices opérationnels relève pleinement de l'engagement des autorités comoriennes », a précisé Pavlos Evangelidis, représentant de la délégation de l'UE aux Comores. Dans son allocution, il a affirmé que ce projet RE2CLID et ses partenaires apporteront leur soutien à « quatre districts : Moroni-Bambao, Hambou et Mitsamiouli-M'boudé à Ngazidja, Sima à Ndzuani ».

Pour sa part, la cheffe de bureau de l'OIM aux Comores, Sonia Rosi-Cheffe a rappelé que dans le pays, les catastrophes naturelles ne sont pas des événements exceptionnels, mais ils font partis de la réalité des

communautés. « Lorsque nous parlons de catastrophes, nous parlons bien sûr de pertes humaines et des dégâts matériels. Mais, nous parlons aussi de personnes contraintes de quitter temporairement leur foyer, de familles séparées, de moyens de subsistance interrompus et de communautés qui doivent reconstruire leur vie », a-t-elle souligné en précisant que « ces déplacements liés aux catastrophes constituent aujourd'hui un enjeu majeur de protection et de préparation. C'est précisément pour répondre à cet enjeu que le projet RE2CLID a été conçu », a-t-elle affirmé.

En rappelant que leur objectif est de faire en sorte que, lorsqu'une catastrophe survient, les institutions disposent déjà des outils, des procé-

dures et des capacités nécessaires pour protéger la population. « En lançant aujourd'hui le projet RE2CLID, nous posons une étape importante vers une meilleure résilience de notre pays face aux défis liés aux déplacements de la population induits par les crises climatiques », a déclaré Mohamed Ahmed Assoumani, ministre de l'Intérieur. Pour le directeur général de la DGSC, Abdallah Rakifi, c'est un chantier important car il répond à une réalité qui exige à la fois coordination, humanité et efficacité. Il a expliqué que le projet s'inscrit dans une démarche ayant comme objectif de contribuer à améliorer les mécanismes d'assistance, à renforcer les capacités des acteurs concernés et à promouvoir une meilleure circula-

tion de l'information, afin de garantir une réponse plus structurée et plus adaptée aux besoins réels du terrain.

Il a également cité cinq priorités qui s'inscrivent dans le mandat de la sécurité civile : la protection des personnes, en particulier les plus exposées aux risques ; la préparation opérationnelle et l'amélioration des procédures d'intervention ; la coordination entre les services compétents afin d'éviter les doublons et d'accélérer la prise en charge, sans oublier le renforcement des capacités à travers la formation et le partage d'outils ; et en dernier une approche respectueuse des droits et de la dignité humaine.

El-Aniou Fatima

2ÈME ÉDITION DES JOURNÉES DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

L'INRAPE place l'innovation One Health au cœur des débats

Lancée le 22 juillet à Mdé sous le haut patronage du Président Azali Assoumani, la deuxième édition des Journées de la Recherche Scientifique a réuni jusqu'au 23 juillet chercheurs, institutions et société civile autour du thème « L'innovation scientifique à travers l'approche One Health ».

La cérémonie d'ouverture s'est tenue mercredi dernier après-midi dans l'enceinte de l'ex-CEFADER, siège du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat. Dans une ambiance solennelle, chercheurs, partenaires techniques et représentants institutionnels ont marqué le lancement de ce rendez-vous incontournable pour la communauté scientifique nationale. Après l'accueil des participants et la lecture

du Saint Coran, le maître de cérémonie a donné le ton. Le Directeur général de l'INRAPE a ouvert les allocutions en rappelant la vocation de l'institut à valoriser les savoirs locaux, suivi par la représentante de l'Organisation mondiale de la Santé et l'Ambassadeur de France aux Comores, partenaires engagés de la recherche comorienne. Un spot institutionnel retraçant les avancées de l'INRAPE a été projeté avant les discours du Ministre de tutelle et du Chef de l'État, qui a déclaré ouvertes les Journées. La journée s'est achevée par une photo de famille, une visite guidée et un cocktail d'échanges.

Au-delà des discours, l'événement s'affirme par son village d'exposition. Une vingtaine de stands occupent le domaine expérimental, proposant au public un panorama

vivant de l'ingéniosité locale. Les visiteurs y découvrent des produits cosmétiques à base de plantes endémiques, des compléments nutritionnels issus de la transformation agroalimentaire, des solutions sanitaires et pharmaceutiques ancrées dans la pharmacopée traditionnelle, ainsi que des innovations agricoles et halieutiques destinées à renforcer la souveraineté alimentaire. Parmi les exposants qui retenaient l'attention figuraient des acteurs de la société civile. L'ONG KIYO, une association comorienne de lutte contre la surdité y tenait un stand et a sensibilisé sur le dépistage précoce des troubles auditifs et exposé du matériel adapté.

Nouveau venu dans l'écosystème et active dans l'accompagnement de la jeunesse, Cap Avenir, plateforme d'orientation et d'insertion



tion lancée il y a peu, proposait des outils d'accompagnement pour les jeunes diplômés et porteurs de projets y compris scientifiques. Le programme se poursuit jusqu'à jeudi avec des présentations réparties en deux sessions majeures. La première porte sur la santé animale, humaine, l'épidémiologie et l'innovation biomédicale, la seconde sur l'écologie, la biodiversité et la gestion des ressources naturelles terrestres et aquatiques. Une conférence plénière consacrée à la recherche et aux solutions locales face aux défis émergents a par ailleurs nourri les débats.

Hamdi Abdillahi Rahilie

AFFAIRE HAFI :

L'exécutif national tente de défendre sa cohésion

Accusé de dysfonctionnement interne par l'ancien ministre Mahamoud Salim Hafi, le gouvernement entend clore la polémique. Le jeudi 23 juillet à Moroni, sa porte-parole Fatima Ahamada a lu un démenti, entourée de plusieurs de ses collègues ministres, pour afficher, semble-t-il, l'unité de l'Exécutif. Ce dernier réaffirme sa cohésion sous l'autorité du chef de l'État et appelle la population à ne se fier qu'aux canaux officiels.

C'est dans une salle comble et sous l'œil des caméras que la ministre de l'information et porte-parole du gouvernement, Fatima Ahamada, a pris la parole. Entourée de

presque tous les membres du gouvernement, elle a fait la lecture du communiqué officiel, suite à l'affaire Hafi qui a défrayé la chronique ces derniers jours.

L'État y dément catégoriquement les propos de l'ancien ministre et ex-directeur général de l'ORTC, qui affirmait que quatorze ministres avaient saisi confidentielle-

ment le président Azali Assoumani pour dénoncer une situation de blocage imputée au Secrétaire général du gouvernement, décrit comme un frein à la coordination et aux réformes.

La riposte de l'exécutif n'a pas tardé. En effet, environ 24 heures après la sortie médiatique de M. Hafi, dans un communiqué publié hier jeudi, le gouvernement dément catégoriquement ces allégations, qu'il qualifie de fausses et dénuées de tout fondement. L'Exécutif y voit une tentative de manipulation visant à semer la division et à discréditer son action, assurant qu'aucune démarche, individuelle ou collective, n'a été engagée par un ministre. Il dénonce fermement une manœuvre de désinformation

visant à semer la discorde et à discréditer un exécutif solidaire, agissant sous l'autorité du chef de l'État.

Ledit communiqué lu sur place par la porte-parole du gouvernement, invitait par ailleurs la population à ne se fier qu'aux canaux officiels. Au-delà de la querelle intestine, l'épisode révèle un certain malaise en relation avec des divergences réelles ou supposées au sein du régime et de la direction de la CRC, le parti au pouvoir. Quand les règlements de comptes débordent en public, c'est l'autorité même de l'État qui se trouve exposée et si l'on peut dire, affaiblie.

Hamdi Abdillahi Rahilie



TRAVAIL DÉCENT AUX COMORES :

L'OIT, l'État et le MODEC engagés pour un travail digne

À Mwali, les acteurs du monde du travail ont renforcé leur engagement en faveur de conditions professionnelles plus dignes. Un atelier consacré au Programme pays pour le travail décent (PPTD 3) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la Convention n°190 sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail a réuni institutions publiques, syndicats et organisations patronales autour d'un objectif commun : faire progresser les droits des travailleurs aux Comores.

La promotion du travail décent s'impose progressivement comme un enjeu majeur du développement social et économique aux Comores. C'est dans cette perspective qu'un atelier consacré au Programme pays pour le travail décent (PPTD 3) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est tenu le 22 juillet à Mwali. La rencontre a également porté sur la Convention n°190 de l'OIT, un instrument international visant à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde professionnel. Cette rencontre a rassemblé plusieurs acteurs clés du marché du travail : représentants de l'administration publique, organisations syndicales, organisations d'employeurs, dont le Mouvement des entreprises des Comores (MODEC), ainsi que des partenaires engagés dans l'amélioration des

conditions de travail.

L'objectif principal était de renforcer la compréhension des participants sur les orientations du PPTD 3, troisième génération du Programme pays pour le travail décent mis en œuvre avec l'appui de l'OIT. Les discussions ont porté sur les moyens de promouvoir un emploi de qualité, de garantir les droits fondamentaux des travailleurs, de renforcer le dialogue social et de prévenir les différentes formes de violence et de harcèlement dans les entreprises et administrations. Le PPTD constitue un cadre stratégique de coopération entre l'OIT et les États membres. Il accompagne les politiques nationales visant à favoriser la création d'emplois productifs, l'amélioration des conditions professionnelles, la protection sociale et le respect des droits humains au travail.

Aux Comores, ce programme intervient dans un contexte marqué par plusieurs défis, notamment l'insertion professionnelle des jeunes, le développement des compétences, l'accès à l'emploi et la nécessité d'améliorer les mécanismes de protection des travailleurs. Reposant sur une approche tripartite associant l'État, les employeurs et les travailleurs, le programme encourage une concertation permanente entre les différents acteurs afin de construire des solutions adaptées aux réalités du pays. Le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail,



des Sports, des Arts et de la Culture, dirigé par M. Saïd Mohamed Ali Saïd, participe activement à cette dynamique à travers l'accompagnement des politiques publiques en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'amélioration du cadre du travail.

De son côté, le MODEC (Mouvement des entreprises des Comores), en tant qu'organisation représentative des employeurs, entend sensibiliser les entreprises sur l'importance d'adopter des pratiques responsables favorisant des environnements professionnels sûrs et respectueux. La Convention n°190 de l'OIT a occupé une place centrale dans les échanges. Les participants ont rappelé que chaque tra-

vailleur doit pouvoir exercer son activité dans un cadre exempt de violence, de discrimination et de harcèlement. Pour Mme Mounira Abdou Ali, membre du SYNAS affilié à la Confédération des travailleurs et travailleuses des Comores (CTTC), cet atelier représente une opportunité pour mieux informer les travailleurs sur leurs droits. « Nous devons sensibiliser nos collègues afin que chacun connaisse ses droits et ses responsabilités dans le monde du travail », a-t-elle expliqué.

Elle a également insisté sur la nécessité de placer la dignité humaine au cœur des relations professionnelles : « Un environnement professionnel doit être un espace où

chaque travailleur se sent respecté, protégé et valorisé. » Pour sa part, M. Soidik Abdallah Ayouba, conseiller élu du MODEC, a indiqué que cette initiative vise à présenter le PPTD 3 aux différents acteurs et à préparer une phase d'évaluation après deux années de mise en œuvre afin de mesurer les avancées et les défis persistants. À travers cette rencontre à Mwali, l'OIT, le ministère chargé de l'Emploi, le MODEC et les organisations syndicales réaffirment leur engagement pour un monde du travail plus équitable, plus sécurisé et davantage respectueux des droits humains.

Riwa

BACCALauréAT 2026 :

Près de 98% de participation, la correction a débuté

La session écrite du baccalauréat 2026 s'est achevée dans un climat globalement serein. Sur les 1 560 candidats inscrits, 1 528 ont composé, soit un taux de participation de 97,95%. Malgré quelques incidents isolés, les autorités éducatives se félicitent du bon déroulement des épreuves et s'apprêtent à lancer la phase de correction.



La session écrite du baccalauréat 2026 s'est terminée sur une note globalement satisfaisante. Selon les chiffres communiqués par le jury, 1 528 candidats ont effectivement participé aux épreuves sur les 1 560 inscrits, soit un taux de présence de 97,95%. Seuls 32 candidats étaient absents, représentant 2,05% de

l'effectif attendu. Cette forte mobilisation intervient malgré le report du calendrier des examens. Dans l'ensemble des centres d'examen, les épreuves se sont déroulées dans des conditions jugées satisfaisantes, grâce aux dispositions prises par la Direction régionale de l'éducation et les équipes de surveillance. La répartition des absences révèle des disparités selon les séries. La série C affiche une participation totale, sans aucune absence. La série D enregistre trois absents, la série G deux, la série A1 cinq, tandis que la série A4 concentre à elle seule 22 absences, soit la majorité des cas recensés.

Quelques incidents ont néanmoins été signalés. Un candidat de la série G a abandonné les épreuves, tandis que deux cas de fraude ont été relevés en série A4, notamment pour l'utilisation de smartphones. Les dossiers seront examinés conformément à la réglementation en vigueur afin de garantir l'équité entre

tous les candidats. Le président du jury, Chakir Ismaël, s'est félicité du bon déroulement de cette session. Il a salué l'engagement de la Direction régionale de l'éducation, des chefs de centres, des surveillants et de l'ensemble des acteurs mobilisés. « Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour que l'examen se déroule dans de bonnes conditions », a-t-il déclaré, mettant en avant la coordination entre les différents intervenants.

Il a également souligné l'importance des campagnes de sensibilisation menées auprès des élèves et de leurs parents. Ces actions ont permis de rappeler les consignes relatives à la discipline ainsi que l'interdiction d'introduire des objets non autorisés dans les salles d'examen. Après la clôture des épreuves écrites, place désormais à la correction des copies. Celle-ci débutera jeudi et s'étalera sur cinq jours. Les correcteurs auront pour mission d'assurer une évaluation rigoureuse, transparente et

conforme aux exigences de l'examen. Les candidats admissibles au second groupe pourront, quant à eux, effectuer leur inscription en ligne sur la plateforme de l'Office national des examens et concours (ONEC), une mesure destinée à faciliter les démarches administratives.

À la sortie des salles d'examen, le soulagement était palpable. Plusieurs candidats ont salué les conditions d'organisation de cette session. Raïhane Harthidine, candidate au baccalauréat, s'est dite satisfaite du déroulement des épreuves et a rendu hommage aux enseignants pour leur accompagnement tout au long de l'année scolaire. L'attente se tourne désormais vers la publication des résultats, qui marquera l'ultime étape de cette session 2026 et ouvrira la voie aux futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur ou la vie professionnelle.

Riwa

HADJ 2027 :

Les inscriptions s’ouvrent du 30 juillet au 5 août

Les autorités comoriennes ont officiellement lancé la campagne d’inscription au Hadj 2027 lors d’un point de presse, tenu jeudi 23 juillet. Transparence, contrôle des agences, nouvelles modalités d’inscription et respect des exigences des autorités saoudiennes figurent parmi les principales mesures annoncées hier dans la matinée afin de consolider les acquis de l’édition 2026, marquée par l’obtention de la médaille d’or décernée au pays.

Réunis devant la presse hier, jeudi 23 juillet, les responsables de l’Agence nationale du Hadj et de la Oumra (ANHO) ont présenté les grandes orientations de l’organisation du Hadj 2027. La rencontre a été ouverte par Mohamed Ali Youssouf, alias Belou, directeur de cabinet chargé de la Défense et chef de la délégation du Hadj. « Notre priorité est de préserver les résultats obtenus l’année dernière », déclare Belou en rendant hommage à toutes les équipes ayant contribué au succès de l’édition 2026. Le directeur de cabinet a tenu à rappeler que les Comores avaient reçu, pour la première fois de leur histoire, la médaille d’or décernée par les autorités saoudiennes pour la qualité de l’organisation



du pèlerinage. Selon lui, cette distinction ne doit pas conduire à un relâchement. « Nous devons réfléchir à ce qui nous a permis d’arriver à ce niveau et redoubler d’efforts afin de ne pas revenir en arrière », insistait-il, tout en appelant au strict respect des nouvelles directives édictées par l’Arabie saoudite. Parmi ces exigences figurent notamment le renforcement des contrôles sanitaires. Les autorités comoriennes annoncent travailler avec leurs homologues saoudiens afin d’améliorer davan-

tage les dispositifs médicaux mis en place pendant le séjour des pèlerins. Les responsables ont également annoncé un durcissement des contrôles visant les agences de voyages. À l’issue d’une évaluation, quatre agences ont été suspendues pour diverses irrégularités. Cette décision s’inscrit dans la volonté de lutter contre les agences fictives, les pratiques frauduleuses et toute forme de piraterie dans l’organisation du pèlerinage. Dans le même esprit de transparence, les autorités ont mis en place

un nouveau système de paiement. Les candidats devront désormais verser leur caution directement auprès de la Banque Postale des Comores (BPC), avant de présenter leur quittance à l’Agence nationale. Cette procédure permettra d’attribuer un numéro d’ordre garantissant la place de chaque candidat. Le directeur général du Hadj, Mohamed El Fatih Djamaloulayle, qui célébrait le même jour le deuxième anniversaire de sa nomination, a rappelé que « les Comores ont l’obligation de respecter toutes

les conditions fixées par l’Arabie saoudite ». Il a annoncé que les inscriptions se dérouleront du 30 juillet au 5 août 2026 dans les bureaux de l’Agence nationale présents sur l’ensemble des îles. Deux catégories seront ouvertes. La première concerne les 850 places correspondant au quota officiel accordé aux Comores. Les candidats devront fournir un passeport comorien valide, un carnet de vaccination, un certificat médical et verser une caution de 1,5 million de francs comoriens. Les personnes résidant à l’étranger pourront s’inscrire par procuration, à condition de transmettre leur dossier médical complet. Une seconde liste d’attente sera également constituée sans versement immédiat de la caution. Les responsables espèrent qu’une forte mobilisation permettra aux autorités saoudiennes d’envisager une augmentation future du quota accordé aux Comores. Intervenant à son tour, le Dr Saïd Bourhane, conseiller religieux, a rappelé que « les nouvelles mesures prises ne visent pas à compliquer la tâche des pèlerins, mais à faciliter leur prise en charge et à garantir une organisation conforme aux exigences des autorités compétentes ».

Ibnou M Abdou

EMPLOYABILITÉ :

La 6e édition du salon de l’emploi se prépare

En amont du salon de l’Emploi prévu de se dérouler du 18 au 20 août, les responsables de la Maison de l’Emploi (MDE) ont rencontré la presse pour annoncer le programme de l’évènement. Lors de cette rencontre, Hadji Mohamed Ibrahim, directeur de la MDE a parlé d’une édition particulière par rapport aux précédentes dans la mesure où ils s’apprêtent à faire le bilan des activités et opportunités offertes depuis sa création à nos jours.

C’est une opportunité pour les demandeurs d’emploi et les entreprises qui souhaitent recruter. Le salon de l’emploi prévu en août prochain est décrit comme un moyen de faciliter l’insertion professionnelle des jeunes dans tous les domaines. En conférence de presse, le directeur général de la MDE a déclaré : « Le salon est un moyen de rencontre entre demandeur d’emploi et employeur. Ainsi nous sensibilisons les entreprises privées et les jeunes à prendre

part à ce rendez-vous prévu du 18 au 19 août au palais du peuple puis le 20 août à la Maison de l’Emploi. Plusieurs activités sont prévues lors de cette édition ». Pour Arfachadi directeur adjoint de la MDE les activités liées au salon de l’emploi « sont des moments importants pour poser les vraies problématiques liées à l’employabilité. Et je tiens à informer que nous allons tout d’abord publier au cours de ce salon le premier bulletin de statistiques sur l’emploi et

la formation, ensuite distribuer le guide des métiers dans le cadre de l’observatoire de l’emploi et enfin présenter un dispositif informatisé de gestion de la formation technique et professionnelle et l’emploi ». A l’en croire il serait même envisagé de lancer « une campagne de digitalisation qui va permettre aux jeunes de comprendre les objectifs ou les résultats entendus de ce salon ». Ce salon doit favoriser l’insertion professionnelle et soutenir le développement des compétences. Parmi les activités prévues dans

cette 6ème édition, on peut citer le « job étudiants », qui est un moyen de permettre aux étudiants de travailler pendant les vacances afin de subvenir à leurs besoins universitaires, il y aura également le village de l’emploi, des conférences débats, des ateliers et des expositions. Ces activités devront permettre aux jeunes diplômés ou encore ceux qui n’ont pas connu le chemin de l’école de trouver un moyen de plonger dans le monde du travail.

Kamal Gamal



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad

A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Hamdi Abdillahi Rahilie
El-Aniou Fatima
Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

LIBRE OPINION

La circulaire, la coutume et l'État

L'affaire de la circulaire sur les cérémonies coutumières pourrait sembler secondaire. Elle ne l'est pas. Elle met en lumière l'une des tensions les plus anciennes de la société comorienne : la concurrence entre le champ politique et le champ coutumier. Le premier est celui de l'État, de l'administration, du droit, des horaires et de la continuité du service public. Le second est celui du village, de la famille, du rang, du grand mariage et des solidarités communautaires.

Ces deux espaces ne s'ignorent pas. Ils coexistent, s'affrontent, négocient et dépendent l'un de l'autre. Les responsables politiques recherchent la reconnaissance des notables. Les notables, de leur côté, cherchent à préserver leur autorité en entretenant des relations avec le pouvoir politique. Dans Luttres de pouvoir aux Comores, j'ai montré que le champ coutumier possède ses propres règles, ses hiérarchies et ses mécanismes de consécration. Le grand mariage n'est pas une fête parmi d'autres. Il produit un statut, confère un rang et ouvre l'accès à la parole et à la décision.

Pierre Bourdieu permet de comprendre ce mécanisme. Chaque champ distribue ses titres et ses formes de capital. L'État attribue des fonctions, des grades et une autorité juridique. La coutume distribue de l'honneur, de la reconnaissance, du prestige et une place dans la communauté. Or, la controverse a révélé que ces deux légitimités ne disposent pas de la même force sociale. L'État possède les textes. La coutume possède les réflexes.

L'État peut adresser une circulaire. Le village peut atteindre une réputation, une

famille et une position sociale. Max Weber rappelait que l'autorité de l'État ne repose pas seulement sur le droit, mais sur la croyance dans la légitimité de ce droit. Lorsque les règles administratives sont appliquées de manière inégale, lorsque les absences sont tolérées depuis longtemps et que les sanctions restent incertaines, l'État contribue lui-même à affaiblir son autorité.

La coutume, elle, sanctionne souvent plus vite et plus durablement. Ne pas répondre à une obligation familiale ou villageoise peut être interprété comme un manque de fidélité, de solidarité ou de considération. Le coût de la désobéissance ne pèse pas seulement sur l'individu. Il peut également atteindre sa famille.

C'est pourquoi, lorsque les deux ordres entrent en conflit, le résultat est rarement indécis. Le fonctionnaire, le cadre, l' élu ou l'intellectuel peut défendre l'État dans le principe. Mais lorsque la règle administrative menace directement une obligation coutumière, beaucoup se replacent spontanément du côté du village. La réaction de certains intellectuels est, à cet égard, particulièrement révélatrice. Ils auraient pu défendre la continuité du service public tout en contestant la forme de la circulaire. Plusieurs ont préféré dénoncer une atteinte à la liberté des cérémonies, contribuant ainsi, consciemment ou non, à conforter le champ coutumier.

Ce choix n'est pas seulement idéologique. Il traduit une pluralité d'appartenances. On peut être intellectuel, agent public ou responsable politique, tout en restant membre d'une famille, d'un village et d'un ordre de rang. En période ordinaire, ces appartenances coexis-

tent. En période de conflit, elles se hiérarchisent.

Bertrand Badie parle d'« État importé » pour désigner ces institutions modernes introduites dans des sociétés déjà organisées par d'autres formes d'autorité. L'État comorien ne s'est pas installé dans un désert politique. Il a rencontré des structures plus anciennes, déjà capables de produire de l'obéissance, de la protection et de la légitimité. Il en résulte un éclatement des allégeances. Le citoyen est tenu par l'État, mais aussi par sa famille, son village, sa lignée et son rang. Lorsque ces fidélités sont compatibles, la coexistence est possible. Lorsqu'elles deviennent contradictoires, la plus ancienne, la plus proche et la plus immédiatement sanctionnée tend à l'emporter.

C'est tout le sens que peut prendre l'expression Le Village contre l'État. Le village ne cherche pas nécessairement à abattre l'État. Il lui oppose une autre manière de produire de l'autorité. Il dispose de ses chefs, de ses classements, de ses obligations et de ses sanctions. Il pénètre même l'État, puisque ceux qui parlent au nom de l'administration restent eux-mêmes insérés dans les structures coutumières.

La circulaire répondait pourtant à une difficulté réelle. Pendant l'été, de nombreux citoyens de la diaspora viennent accomplir des démarches administratives : passeports, cartes d'identité, actes de naissance, légalisations. Les absences se traduisent alors par des files d'attente, des lenteurs et une dégradation visible du service public. Le ministère de l'Intérieur voulait probablement protéger la



continuité du service. Mais l'administration pensait réglementer le temps de travail, tandis qu'une partie de la société a cru qu'elle voulait réglementer la coutume.

Toute l'affaire tient dans ce malentendu. Et tout le rapport de forces également. La controverse ne montre pas que les Comoriens refusent le travail. Elle montre que l'État reste moins puissant lorsqu'il entre en concurrence directe avec un ordre coutumier plus ancien, mieux incorporé et plus fortement sanctionné. Il ne s'agit donc pas de choisir entre l'État et le village. Il s'agit de faire en sorte que l'autorité publique cesse d'être théorique au moment même où la coutume devient concrète. Car, aux Comores, l'État conserve souvent le droit. Mais lorsque les deux légitimités s'affrontent, le village conserve encore l'obéissance.

Msa Ali Djamal, sociologue

Monsieur CHAMASSE Aboubacar

18 Rue des Caillots

93100 Montreuil

France

chamasse@gmail.com

Monsieur

Le Président de l'Assemblée de l'Union des Comores Moroni Comores

Objet : Propositions citoyennes de réforme et de modernisation administrative

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à la haute attention de l'Assemblée de l'Union des Comores, une réflexion citoyenne portant sur deux réformes qui pourraient contribuer au renforcement de la gouvernance locale, de l'administration territoriale et du développement national.

La première proposition concerne l'organisation communale de notre pays. Elle vise à permettre à chaque localité ou village de disposer de statut de commune, indépendamment de son effectif démographique, afin de renforcer la représentation, l'autonomie administrative et la participation citoyenne.

La seconde concerne la création d'un système national obligatoire d'adressage, comprenant :
La dénomination officielle des avenues, rues, ruelles, places publiques,
La numérotation des bâtiments, habitations,
L'établissement de registres et plans d'adressage dans chaque localité

Celle-ci permettrait, notamment une amélioration des services publics, le renforcement de la sécurité civile, une modernisation de l'urbanisme, le développement économique et numérique, surtout, une meilleure identification des citoyens et des biens à l'issue de laquelle s'imposerait la production d'un document utile, le justificatif de domicile.

Conscient des enjeux institutionnels et financiers liés à ces propositions, je demeure convaincu qu'elles peuvent constituer une base de réflexion utile pour l'avenir administratif et territorial de notre pays.

Je prie l'Assemblée de l'Union de mon pays, de bien vouloir examiner cette contribution citoyenne dans le cadre de ses travaux et réflexions relatifs à la décentralisation et à la modernisation de l'État.

Arguments justifiant les propositions de la réforme

Je me permets d'avancer ici, des avantages qui motivent les propositions : - - - - -

Un renforcement de l'autonomie locale

Préservation de l'identité historique des villages

Atténuation des rivalités entre villages regroupés

Amélioration de la représentation démocratique

Facilitation des projets locaux dans un pays où sa diaspora est active

Gestion efficace de l'état civil, du recensement, de la fiscalité locale.

Facilitation des interventions de :
o Sécurité et santé (Forces de l'ordre, Ambulances, COSEP, ...)
o Économie (Livraisons, tourisme, services numériques, ...)

Veuiller agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération

Montreuil, le 11 juin 2026

CHAMASSE Aboubacar (Originaire de Singani Hambou)

Copies : -
Présidence de l'Union des Comores - -
Le député de ma circonscription, actuellement Secrétaire Général du Gouvernement
Son suppléant, siégeant à l'Assemblée de l'Union des Comores